



N.REF : JJG/CB
DC N°09.090

DECISION

***Concernant le tarif des emplacements des manèges
à compter du 1^{er} Juin 2009***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2009, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 1er Avril 2009 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°09/0283 en date du 1^{er} Avril 2009 rendu exécutoire le 02 Avril 2009 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 12 Février 2008 (DC N° 08/077) fixant les tarifs des emplacements des manèges pour l'année 2008, rendue exécutoire le 19 Février 2008,

D E C I D E

- De fixer à compter du 1^{er} Juin 2009 les tarifs d'emplacements des jeux & manèges installés près de l'Auditorium comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif		Nouveau tarif	
	<i>Juin 2008 & Sept.2008</i>	<i>Juillet 2008 & Août 2008</i>	<i>Juin 2009 & Sept.2009</i>	<i>Juillet 2009 & Août 2009</i>
<u>EN SAISON PAR MOIS</u>				
○ Manèges	1 161,50 €	2 323,00 €	1 196,35 €	2 392,70 €
○ Show Club Petits manèges	697,55 €	1 395,10 €	718,50 €	1 437,00 €
○ Autres jeux Pêche aux Canards Etc.....	281,50 €	563,00 €	289,95 €	579,90 €
	Pour Mémoire Ancien Tarif		Nouveau tarif	
	<i>Octobre 2008 à Mai 2009</i>		<i>Octobre 2009 à Mai 2010</i>	
<u>HORS SAISON PAR MOIS</u>				
○ Manèges		779,50 €		802,90 €
○ Show Club Petits manèges		469,75 €		483,85 €
○ Autres jeux Pêche aux Canards Etc.....		185,40 €		190,95 €

- D'encaisser la recette correspondante au compte 73368 – Fonction 911 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 avril 2009

Fait à ROYAN, le 15 avril 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT